



Service : Marchés Publics
J.N.V / NAB
DC2025-002

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le 20/01/2025

IB ! 059-215903832-20250103-DC_2025_002-AU

S'LO

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

**Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY
LOT 2 / ÉTANCHÉITÉ**

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-5 et R2194-7

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications non substantielles du marché et devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications du marché nécessaires à la réalisation de l'ouvrage et entraînant une incidence financière négative comme suit :

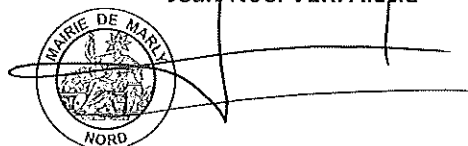
Le montant du marché est porté à 524 764.43 euros HT soit 629 717.32 euros TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 03 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 20.01.2025
et de la publication le 20.01.2025